

VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELOT
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 28 juin 2010

Le 28 juin 2010 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 21 juin 2010.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

➤ **Affaires générales**

- 1- Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'Hélicéa aux écoles (classes de CE2-CM1-CM2)
- 2- Agence postale communale : Proposition d'horaires d'ouverture - Sollicitation de la C.A.B. pour une aide financière
- 3- Contrôle sanitaire des eaux de baignade - Aide au financement des prélèvements et analyses
- 4- Information - Occupation du domaine public
- 5- Projet de convention d'occupation du domaine public - Accrobranches place Cordonnier
- 6- Projet de convention d'occupation du domaine public pour une pizzeria sur le parking de la Poste rue des Allées

➤ **Ressources humaines**

- 1- Créations et suppressions de postes - Révision du tableau des effectifs
- 2- Rémunération du chargé de mission « communication et organisation événementielle »

➤ **Urbanisme - Grands travaux**

- 1- Contentieux parcelle AX 305
- 2- Information - Modification du P.L.U.
- 3- Hardelot - Base de préparation des J.O. 2012 : Mise aux normes des équipements
- 4- Construction de 12 logements au Clos Minon - Rétrocession de la voirie de desserte

➤ **Finances**

- 1- Budget primitif 2010 - Communication à l'Assemblée de l'avis rendu par la C.R.C.
- 2- Présentation et adoption du compte administratif 2009
- 3- Adoption du compte de gestion 2009

- 4- Affectation du résultat d'exploitation 2009
- 5- Vote du budget primitif 2010 rectifié
- 6- Décision modificative n° 1 n° 2
- 7- Aménagement du stade équestre - 2nde phase : Création d'une autorisation de programme
- 8- Demandes de garanties d'emprunt d'Habitat 62/59 pour la réalisation d'une caserne de gendarmerie
- 9- Subventions aux associations
- 10- Révision de certains tarifs municipaux
- 11- Occupation des salles municipales - Tarifications spécifiques pour les associations de la commune
- 12- Information - M.A.P.A. 2010
- 13- Avenant au lot n°3 (mobilier urbain, plantations) du marché de mise en lumière de l'architecture balnéaire du bord de mer - 2nde tranche

➤ **Affaires sociales**

- 1- Loyers des deux logements de l'ancien presbytère
- 2- Centre de vacances adolescents

➤ **Affaires scolaires**

- 1- Demandes de dérogation scolaire

➤ **Animation - Vie associative**

- 1- Protocole pour le départ en retraite des employés communaux et des enseignants
- 2- Concours de pêche - Tarif
- 3- Méchoui - Tarif
- 4- Information - Manifestation « L'Opale »
- 5- Information - « Aux sources d'Hardelot...l'Abbé Bouly »

➤ **Culture**

- 1- Information - Changement de date pour le spectacle Ivresse Tango

➤ **Cadre de vie**

- 1- Information - Opération de collecte des cartons dans la station (attelage)

➤ **Infos du Maire**

Date de la convocation : 21 juin 2010
Effectif du Conseil Municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 26
Compte-rendu des délibérations affiché le : 2 juillet 2010

Présents : 22

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, Mme. Delahaye, Mme. Lucas, M. Cousin, M. Giethlen, M. Lafrance, M. Baheux, M. Duhamel, Mme. Merlot, Mme. Gillig, Mme. Loisel-Mille, Mme. Nourtier, M. D'Aubreby, M. Lépingle, M. Deffrenne, M. Vlamynck, Mme. Waymel, Mme. Mantel, M. Rougeau, M. Van Peteghem

Absents excusés : 4

Mme. Graveline, M. Vallet, Mme. Leturcq, M. Anquez

Pouvoirs : 3

Mme. Graveline à M. Giethlen, Mme. Leturcq à Mme. Juilien-Peuvion, M. Anquez à M. Rougeau

Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2010**

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

1- Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'Hélicéa aux écoles (classes de CE2-CM1-CM2)

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de mise à disposition de l'espace nautique d'Hélicéa aux écoles de la commune. Il précise que les tarifs pratiqués par l'espace nautique sont très raisonnables, en raison notamment d'une participation conséquente de la C.A.B. (supérieure à 900.000 €) au fonctionnement de l'établissement.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Agence postale communale : Proposition d'horaires d'ouverture - Sollicitation de la C.A.B. pour une aide financière

Exposé :

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée les horaires proposés pour l'ouverture de la future agence postale communale. Il précise d'autre part que des contacts ont été pris avec la C.A.B. afin d'obtenir une aide financière (dans le cadre des programmations annuelles du Pays Boulonnais et plus particulièrement de la thématique des services à la personne).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			10h-13h	10h-13h		9h30-11h30
Après-midi	14h- 16h30	14h-16h30			14h-16h30	

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider les horaires d'ouverture de la future agence postale communale ;
- de valider le principe de la mise à disposition d'un agent de la commune auprès de l'agence (ce principe a été validé par le C.T.P. le 15 juin dernier) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la C.A.B. (une participation financière est peut-être possible dans le cadre des programmations annuelles du Pays Boulonnais et plus particulièrement de la thématique des services à la personne).

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Contrôle sanitaire des eaux de baignade - Aide au financement des prélèvements et analyses

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut apporter une aide d'un montant maximum de 1700 € aux collectivités pour assurer le contrôle sanitaire des eaux de baignade. Cette aide est conditionnée au respect des conditions suivantes :

- réalisation d'un profil de baignade (à titre de rappel la réalisation de ce profil, en cours sous maîtrise d'ouvrage du S.M.C.O., sera prise en charge conjointement par la C.A.B., l'Agence de l'Eau et la Région) ;
- réalisation de 21 prélèvements par site de baignade et par saison.

Monsieur DUHAMEL demande si ce contrôle sanitaire des eaux de baignade est effectué sur l'ensemble des communes du littoral.

Monsieur le Maire lui précise que, pour ce qui est des prélèvements réalisés par l'A.R.S. (autrefois par la D.D.A.S.S.), les contrôles concernent en effet la totalité des communes du littoral.

Ces prélèvements ne sont cependant pas journaliers. Il est donc impossible de suivre au quotidien la qualité des eaux de baignade.

Aussi certaines communes, dont NEUFCHATEL-HARDELLOT, ont fait le choix depuis plusieurs années de procéder à des prélèvements systématiques et quotidiens durant la saison estivale.

Cette année encore, VEOLIA réalisera donc une campagne de contrôle, du 3 juillet au 31 août, et transmettra chaque matin avant 11h les conclusions de ses analyses pour affichage au poste de secours et à l'office de tourisme.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Artois-Picardie afin de bénéficier d'une aide au financement des prélèvements et analyses des eaux de baignade.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Information : Occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un groupe a été constitué en vue de statuer collégalement sur les demandes d'occupation du domaine public.

Monsieur ROUGEAU demande la parole. Il souhaite connaître la composition de ce groupe de travail.

Monsieur le Maire lui répond en précisant que le groupe est composé de M. FAUQUET, M. GIETHLEN, M. D'AUBREBY, Mme. LUCAS, Mme. DELAHAYE

5- Projet de convention d'occupation du domaine public - Accrobranches Place Cordonnier

Exposé :

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la demande d'installation (5m x 15m) d'un accrobranches place Cordonnier pour la saison estivale 2010 (du 10 Juillet au 22 Août 2010). Il souligne que cette installation permettrait de pallier l'absence de jeux en bord de mer.

Le montant de la redevance est calculé en fonction de la superficie occupée par la structure.

Le tarif normalement applicable s'élève, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2007, à 38 € le m², soit une redevance d'un montant total de 2.850 €. Cette somme est assez conséquente si l'on considère que beaucoup d'incertitudes pèsent encore sur la fréquentation possible pour ce type d'animation, et ce en dépit d'un week-end « test » les 12 et 13 juin 2010.

Afin de ne pas décourager le demandeur, et risquer de ce fait de n'avoir aucune animation en bord de mer durant la saison, Monsieur le Maire propose à titre exceptionnel de déroger à la tarification qui a été arrêtée en février 2007.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser l'installation de l'attraction sur la place Cordonnier pour la saison estivale, soit les mois de juillet et d'août ;
- de fixer la redevance d'occupation à un montant maximum de 1.400 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

6- Projet de convention d'occupation du domaine public pour une pizzeria sur le parking de la Poste rue des Allées.

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation sur le parking de la poste (rue des Allées) d'une pizzeria ambulante.

Le montant de la redevance est fixé, en application de la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2007, de façon forfaitaire à 10 €/jour, pour la période d'occupation.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le montant fixé pour la redevance d'occupation du domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ Ressources Humaines**1- Créations de postes (avancements de grade), suppressions de postes - Révision du tableau des effectifs****Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PEUVION. Celle-ci présente à l'Assemblée les possibilités d'avancement de grade 2009, qui concernent 11 agents de la commune.

Elle indique que la C.A.P. a statué favorablement sur ces dossiers qui ont par ailleurs également été soumis à l'avis du C.T.P. le 15 juin 2010.

Il est donc nécessaire maintenant de réviser le tableau des effectifs en conséquence.

Créations de postes :

- Adjoint technique principal 2ème classe : 5

Suppressions de postes :

- Adjoint technique principal 1ère classe : 2
- Adjoint technique 1ère classe : 6

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée la révision du tableau des effectifs selon les modalités exposées ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Rémunération du chargé de mission « communication et organisation événementielle »

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un poste de chargé de mission « communication et organisation événementielle » a été créé par délibération du 16 décembre 2009.

La rémunération initialement prévue, en cas de recrutement d'un agent non titulaire de la fonction publique territoriale (art. 3 alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), correspondait à celle du grade de rédacteur (selon l'expérience et le niveau dans la fourchette d'indices de rémunération compris entre les 1er et 7ème échelons du grade).

Monsieur ROUGEAU intervient et demande qui a été nommé sur ce poste.

Madame PEUVION lui répond et indique qu'il s'agit d'Isis VERNIER. Elle précise qu'il s'agit d'un poste à mi-temps et que le contrat a été conclu pour une durée déterminée.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le niveau de rémunération du chargé de mission dans la fourchette d'indices de rémunération compris entre les 1er et 11ème échelons du grade de rédacteur.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ Urbanisme - Grands travaux

1- Contentieux parcelle AX 305

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la parcelle AX 305, qui permet la jonction entre l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue du Chevalier Sansot, est obstruée par la clôture de la parcelle AX 279, propriété de M. et Mme. DUCARIN.

Ceux-ci font valoir la prescription acquisitive (30 ans) pour revendiquer des droits sur la parcelle mais n'apportent aucune preuve à leurs allégations.

Après plusieurs échanges avec l'avocat des époux DUCARIN, un règlement amiable de cette affaire semble peu probable.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de désigner Maître FAUCQUEZ pour représenter la commune dans cette affaire.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Information - Modification du P.L.U.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAUQUET. Celui-ci invite l'Assemblée à prendre connaissance de la note de présentation jointe. Il précise que la modification du P.L.U., qui concerne 8 communes de la C.A.B., est motivée par un point problématique concernant l'alignement des constructions au regard de la limite de la voirie.

Il ajoute qu'une enquête publique est ouverte depuis le 7 juin et ce jusqu'au 9 juillet inclus.

Monsieur ROUGEAU s'étonne que l'information n'ait pas été communiquée plus tôt au Conseil et, d'une manière générale, n'ait pas été diffusée plus largement.

Monsieur FAUQUET lui indique que la C.A.B. a géré, ayant compétence en ce domaine, la procédure de bout en bout, et notamment la publication de l'annonce légale relative à cette enquête publique.

Concernant le relai de l'information par la mairie, il précise que l'avis d'ouverture de l'enquête publique a été affiché en mairie, conformément à la réglementation. L'information était donc accessible à tous.

Concernant les délais pour le lancement de l'enquête publique, ceux-ci ont été très rapides, à la surprise générale, rendant de fait impossible une information dans le cadre par exemple de la commission urbanisme.

3- Hardelot - Base de préparation des J.O. 2012 : Mise aux normes des équipements

Exposé :

Monsieur FAUQUET poursuit et invite l'Assemblée à prendre connaissance de la note de présentation jointe. Il précise qu'il convient, afin de pouvoir solliciter une participation financière auprès de plusieurs partenaires, de prendre une délibération de principe sur le projet.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de prendre acte de l'intention de recruter un maître d'œuvre (mission de maîtrise d'œuvre complète) et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en ce sens ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements nécessaires au bouclage du plan de financement du projet (Fonds Eperon, Conseil Général, Conseil Régional, C.A.B....).

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Construction de 12 logements au Clos Minon - Rétrocession de la voirie de desserte

Exposé :

Monsieur FAUQUET informe l'Assemblée qu'il conviendra, au terme de la construction des 12 logements du Clos Minon, de procéder à la rétrocession à la Commune, de la voirie de desserte des logements.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le principe de la rétrocession à la commune, au terme de l'opération d'aménagement de la caserne et des 12 logements, de la voirie de desserte des 12 logements pour l'euro symbolique.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ Finances

1- Budget primitif 2010 - Communication à l'Assemblée de l'avis rendu par la C.R.C.

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Préfet du Pas-de-Calais a, en application des dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, saisi la Chambre Régionale des Comptes au motif que le budget primitif 2010 de la commune n'avait pas été voté en équilibre réel. Ce déséquilibre trouve son explication dans l'inscription au B.P. du remboursement du prêt relais contracté en 2008 auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 2.000.000,00 €.

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance de l'avis rendu par la Chambre régionale des Comptes dans cette affaire :

- signifiant recevable la saisine du préfet du Pas-de-Calais au titre de l'article L1612-5 du code général des collectivités territoriales ;
- constatant que le budget primitif de la commune de Neufchâtel-Hardelot n'est pas voté en équilibre réel pour l'exercice 2010 ;
- proposant de rectifier le budget primitif 2010 selon les observations jointes en annexe de l'avis ;
- demandant, conformément aux dispositions de l'article L1612-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'avis, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial et comportant les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre réel budgétaire ;
- invitant la collectivité à voter le compte administratif 2009 préalablement à cette nouvelle délibération et à reprendre ainsi le résultat de clôture de l'année 2009 ;

- demandant que la nouvelle délibération soit adressée dans les huit jours au représentant de l'Etat et à la Chambre Régionale des Comptes, conformément à l'article R 1612-22 du code général des collectivités locales.

La procédure impose donc de rectifier le budget primitif et de procéder à un nouveau vote après l'adoption du compte administratif.

Monsieur ROUGEAU demande pourquoi ce point n'a pas été évoqué en commission des finances.

Monsieur le Maire lui précise que la commune a été avisée de la saisine de la C.R.C. bien après la dernière réunion de la commission des finances et n'a eu connaissance des conclusions de cette dernière que le 17 juin dernier.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de cette communication.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Présentation et adoption du compte administratif 2009

Monsieur donne la parole à Monsieur COUSIN. Celui-ci présente à l'Assemblée le compte administratif 2009.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense Ou Déficit	Recette Ou Excédent	Dépense Ou Déficit	Recette Ou Excédent	Dépense Ou Déficit	Recette Ou Excédent
Résultats reportés 2008		689.743,47		386.889,51		1.076.632,98
Opération de l'exercice 2009	7.353.481,42	7.659.306,12	6.452.261,11	5.236.782,34	13.805.742,53	12.896.088,46
TOTAL	7.353.481,42	8.349.049,59	6.452.261,11	5.623.671,85	13.805.742,53	13.972.721,44
Résultat de clôture		995.568,17	828.589,26			166.978,91
	Besoin de financement		828.589,26			
	Excédent de financement		166.978,91			
	Reste à réaliser DEPENSES - INVESTISSEMENT		2.256.735,07			
	Reste à réaliser RECETTES - INVESTISSEMENT		2.719.933,54			

Besoin total de financement	365.390,79
-----------------------------	------------

Affectation à reporter	630.177,38
------------------------	------------

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner Monsieur FAUQUET pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif 2009 puis se retire.

Monsieur FAUQUET invite les membres de l'Assemblée à procéder au vote.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le compte administratif 2009 tel que présenté ci-dessus ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 24

Ayant voté pour : 21

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

Monsieur le Maire est invité à rentrer dans la salle du Conseil et à reprendre la présidence. Celui-ci s'étonne des abstentions et rappelle que le compte administratif est, comme son nom l'indique, un document comptable. Il atteste de la sincérité de l'utilisation des crédits inscrits au budget en retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

3- Adoption du compte de gestion 2009

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COUSIN. Celui-ci propose à l'Assemblée de prendre connaissance du compte de gestion 2009 transmis par le comptable public.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constater les identités de valeur entre compte administratif et compte de gestion ;
- de déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

Adoption :

Conseillers présents : 22
Conseillers votants : 25
Ayant voté pour : 22
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 3
La proposition est adoptée.

Monsieur le Maire ne s'explique pas ces nouvelles abstentions, puisqu'il s'agit là du compte établi par le comptable public.

4- Affectation du résultat d'exploitation 2009

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent d'exploitation de 995.568,17 €, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat.

Proposition :

L'Assemblée est invitée à affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009		
	Excédent	
Résultat d'investissement au 31/12/2009	Déficit	828.589,26
Résultat d'exploitation au 31/12 /2009		995.568,17
Exécution du virement à la section d'investissement		385.390,79
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créditeur)		610.177,38
Restes à réaliser dépenses investissement 2009		2.256.735,07
Restes à réaliser des recettes investissement 2009		2.719.933,54

Adoption :

Conseillers présents : 22
Conseillers votants : 25
Ayant voté pour : 22
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 3
La proposition est adoptée.

5- Vote du Budget primitif 2010 rectifié

Exposé :

Après avoir communiqué à l'Assemblée les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes suite à la saisine du Préfet, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rectifier le budget primitif 2010 en vue d'en rétablir l'équilibre budgétaire.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de se conformer aux conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes du Nord - Pas-de-Calais et d'approuver l'ensemble des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire proposées par cette dernière dans son avis n° 2010-107 dont le détail est repris en annexe.

L'application des mesures susvisées revient à apporter les modifications suivantes au budget primitif 2010 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Article	Proposition BP 2010 initial	Proposition CRC	BP 2010 rectifié
1641	2.471.765,18 €	971.795,18 €	971.795,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Article	Proposition BP 2010 initial	Proposition CRC	BP 2010 rectifié
16412	3.976.312,54 €	2.476.312,54 €	2.476.312,54 €

Le budget d'investissement en dépenses et recettes s'élève donc, après rectification, à 3 615 470,18 €.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 22

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

6- Décisions modificatives n° 1 et n° 2**Exposé :**

Monsieur le Maire demande à Monsieur COUSIN de présenter à l'Assemblée les projets de décisions modificatives n° 1 et n° 2

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les décisions modificatives n° 1 et n° 2 portant sur l'affectation du résultat, les crédits reportés ainsi que les affectations et désaffectations sur divers articles.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 22

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

7- Aménagement du stade équestre : Création d'une autorisation de programme**Exposé :**

Monsieur COUSIN indique à l'Assemblée que la procédure des AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion

pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la commune à moyen terme.

L'article L2311-3 du C.G.C.T. en précise le contenu :

«Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées».

«Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes».

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant des autorisations de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure AP/CP concernent l'acquisition de biens meubles et immeubles et les travaux en cours à caractère pluriannuel. Ne sont concernés par la procédure que les investissements directs.

Certains projets communaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires. C'est le cas de l'opération d'aménagement du stade équestre. Il convient donc d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) qui lui sont liés, étant précisé que des mandatements sont déjà intervenus au titre des exercices 2008 et 2009.

N° d'AP/CP	Opération	AP	CP 2008	CP 2009	CP 2010	CP 2011
1	Aménagement du stade équestre	963.761	10.398	35.297	470.000	448.066

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

	Fonds Eperon	C.A.B.	Commune dont :	
			Emprunt, autofinancement	F.C.T.V.A.
Recettes	186.000	124.000	504.763	148.998
			Total : 653.761	

Il est précisé que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute modification de ces tableaux se fera par nouvelle délibération de l'Assemblée.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le report automatique des crédits de paiement sur l'année N+1.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25
Ayant voté pour : 22
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 3
La proposition est adoptée.

8- Demandes de garanties d'emprunts d'Habitat 62/59 pour la réalisation d'une caserne de Gendarmerie

Exposé :

Monsieur COUSIN donne lecture à l'Assemblée de la demande de garantie d'emprunt formulée par Habitat 62/59 Picardie S.A. pour la réalisation d'une caserne de Gendarmerie rue des Allées.

Il rappelle que ce programme, composé de 20 logements locatifs individuels et de locaux de services et techniques va faire l'objet de deux types de financement :

Construction de 20 logements locatifs :

➤ Prêt PEX - Caisse des Dépôts et Consignations :

- ◆ pour la construction :
 - prêt sur une durée de 40 ans, au taux du livret A + 139 pdb, pour un montant de 3.140.000 €.
- ◆ pour la partie charge foncière :
 - prêt sur une durée de 50 ans, au taux du livret A + 139 pdb, pour un montant de 660.000 €.

Construction des locaux de services et techniques :

➤ Financement libre - Crédit Foncier de France :

- taux fixe 4,90%, sur une durée de 45 ans, pour un montant de 976.952 €.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre, pour le prêt PEX - Caisse des Dépôts et Consignations (construction de 20 logements locatifs), une délibération de garantie dans les conditions suivantes :

Article 1 :

L'Assemblée Délibérante de la Commune de NEUFCHATEL-HARDELLOT accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 emprunts d'un montant total de 3.800.000 € souscrits par Habitat 62/59 Picardie S.A. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la réalisation de 20 logements locatifs individuels - Rue des Allées à NEUFCHATEL-HARDELOT.

Article 2 :

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

PEX Construction	PEX Foncier
Montant du prêt : 3.140.000 €	Montant du prêt : 660.000 €
Différé d'amortissement : 2 ans	Différé d'amortissement : 2 ans
Durée de la période d'amortissement : 40 ans	Durée de la période d'amortissement : 50 ans
Périodicité des échéances : Annuelle	Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A	Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 139 pdb Champ d'application : PEX	Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 139 pdb Champ d'application : PEX Foncier
Prêts à double révisibilité limitée (DRL)	
Taux annuel de progressivité : De 0 à 0,5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux de livret A	Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux de livret A
Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : En fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%	Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : En fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat 62/59 Picardie S.A., dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat 62/59 Picardie S.A. pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat 62/59 Picardie S.A., dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- de prendre, pour le financement libre Crédit Foncier de France (construction des locaux de services et techniques), une délibération de garantie dans les conditions suivantes :

La Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 100%, soit 976.952 € en capital, à HABITAT 62/59 PICARDIE S.A., ayant son siège social à COQUELLES, pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 976.952 € (neuf cent soixante seize mille neuf cent cinquante deux euros) à contracter auprès du Crédit Foncier de France.

Ce prêt est destiné au financement de la construction d'une Caserne de Gendarmerie sur la commune de NEUFCHATEL-HARDELOT, rue des Allées.

➤ Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :

- Montant : 976.952 €
- Durée totale : 45 ans d'amortissement
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Calcul des charges : Annuités constantes avec amortissement progressif du capital
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux de swap TF 30 ans contre Euribor 6 mois + 1,10% (base 30/360). Cotation arrêtée au 1er mars 2010 : 4,90%
- Faculté de remboursement anticipé : Une clause d'indemnité actuarielle sera incluse dans le contrat avec perception de frais de gestion correspondant à 1% du CRD avant remboursement (minimum : 800 €, maximum : 3000 €) dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé.

➤ Garantie :

Cautionnement solidaire à hauteur de 100% de la Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT.

La délibération régulière et exécutoire de la Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT devra être produite au prêteur, au plus tard dans les 6 mois suivant la signature du contrat de prêt.

La non régularisation de la caution entraînera une augmentation du taux d'intérêt applicable au contrat de 1%.

La Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT renonce, par suite, à opposer au Crédit Foncier de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Foncier de France, toute somme due au titre de cet emprunt à hauteur de 976.952 € en principal majoré des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'Organisme Emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Le Conseil Municipal autorise, en conséquence, Monsieur le Maire à signer le contrat accordant la garantie de la Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT à l'Organisme Emprunteur en application de la présente délibération.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

9- Subventions aux associations

Exposé :

Monsieur COUSIN poursuit et présente à l'Assemblée les propositions de subventions aux associations pour l'année 2010.

Propositions subventions 2010

N°	Associations	Proposée	
		Fonctionnement	Exceptionnelle
1	Festival d'Hardelot	15 300	
2	Wheeling club	1 750	
3	N'H Form	6 600	
4	Les amis du cinéma	40 000	
4-1	<i>Passage au numérique</i>		18 400
5	Soukabe Mali	4 800	
6	Espérance	146 000	
7	Bibliothèque d'Hardelot	745	
8	Le Rapide	1 135	
9	Atelier Pourpres de Rose	850	
9-1	<i>Salon "Fest Créatif"</i>		6 500
10	Les anciens combattants	490	
11	Le Karaté Do	300	
11-1	<i>Déplacement Championnat monde</i>		900
12	L'Eclair	38 800	
13	Club d'échecs	250	
14	Les Dauphines	1 900	
14-1	<i>Costumes A voir</i>		1 500
15	Tennis d'Hardelot	0	
15-1	<i>Organisation de 2 tournois</i>		2 000
16	KMCO	16 300	
16-1	<i>Renouvellement matériel</i>		2 000
17	Club de pétanque d'Hardelot	90	
18	Opale bunker History	1 250	
19	Office de Tourisme	421 000	
19-1	<i>Festimômes</i>	60 000	
20	Danses d'Orient	700	
21	Basket	11 000	
21-1	<i>Problème de trésorerie</i>		18 100
22	UCA	3 000	
23	Concours Hippiques	60 000	
24	Drakkars	18 000	
24-1	<i>Location chapiteau</i>		0
24-2	<i>Aide à l'achat de deux chars</i>		2 640
25	Les Arts au pluriel	500	
26	Association sportive des golfs	0	
26-1	<i>Internationaux de France</i>		2 000
26-2	<i>Dotation prix de la municipalité</i>	4 000	
27	Le Club de Bridge	0	
28	Club de couture	300	
29	Cyclo Club	2 200	

30	Club nautique	37 190	
30-1	Achat de bateaux		9 930
31	Patrimoine Hardelotois	0	
32	Comité de jumelage de Neufchâtel-Hardelot	500	
Ecole Sainte Marie			
33	Arbre de Noël	12€ / enfant	
34	BCD	485	
35	Piscine	272	
36	Patinoire	285	
37	Classe de neige	1/3 de la dépense	
38	Femme de service	10 000	
39	Chauffage	10 000	
40	Surveillance	4 500	
41	Mobilier	1 108	2215,81 (50%)
42	Cirque de Dunkerque	70	+ transport
41	Voyage de fin d'année	1/3 de la dépense	
Ecole Dolto			
42	BCD	485	
43	Timbres	47	
44	Arbre de Noël	12€ / enfant	
45	Voyage de fin d'année	1/3 de la dépense	
Ecole Louis Blériot			
46	BCD	485	
47	Timbres	47,00	
48	Arbre de Noël	12 € / enfant	
49	Voyage de fin d'année	1/3 de la dépense	
50	Classe de neige	1/3 de la dépense	
51	USEP	110,00	
52	Classe découverte	713	
53	Poneys	326	
Autres associations			
54	Festival de la Côte d'Opale	3815	
55	Les PEP 62	50	
56	Association prévention routière	50	
57	Croix rouge Française	50	
58	Société astronomique du Boulonnais	35	
59	IRCL (Cancer)	70	
60	ARHYCO	50	
61	RETINA	0	Concert
62	Donneurs du sang du Boulonnais	160	
63	Jazz Club	1555	
64	Les boucles d'Hardelot	6000	
65	Association des pensionnés de la marine	50	

Monsieur FAUQUET demande la parole. Il désire savoir si l'association « L'Espérance » a participé à la dernière édition de la fête de la musique.

Il souhaiterait qu'à l'avenir, et compte tenu de l'importance de la subvention qui est accordée à cette association, il lui soit demandé de s'associer davantage aux manifestations organisées par la commune.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les montants de subventions présentés ci-dessus. Les Présidents et conseillers concernés sont invités à ne pas prendre part au vote qui concerne leur association.

Pour les associations suivantes, les conseillers mentionnés ci-dessous ne prennent pas part au vote :

- Club des Drakkars : Monsieur André DEFFRENNE
- Office de Tourisme : Monsieur Laurent D'AUBREBY et Madame Lucette MERLOT
- Boucles d'Hardelot : Monsieur Jean-Pierre PONT et Monsieur Serge DUHAMEL

Adoption :

Les subventions accordées aux associations mentionnées ci-dessus sont adoptées comme suit :

Club des Drakkars

Conseillers présents : 22
Conseillers votants : 24
Ayant voté pour : 24
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité la proposition est adoptée.

Office de Tourisme

Conseillers présents : 22
Conseillers votants : 23
Ayant voté pour : 23
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité la proposition est adoptée.

Les Boucles d'Hardelot

Conseillers présents : 22
Conseillers votants : 23
Ayant voté pour : 23
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité la proposition est adoptée.

Pour les autres associations, les subventions sont adoptées comme suit :

Conseillers présents : 22
Conseillers votants : 25
Ayant voté pour : 25
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

10-Révision de certains tarifs municipaux

Exposé :

Monsieur COUSIN informe l'Assemblée que certaines tarifications doivent être revues.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter, à compter du 1er janvier 2011, les tarifs suivants :

Taxe de séjour	0,70 € / jour / personne
Inscription annuelle bibliothèque	9 € (résidents) - 20 € (extérieurs)
Photocopies	0,20 € (A4) - 0,40 € (A3)
Cyberespace - Cours de perfectionnement (5 séances)	20 € (résidents) - 30 € (extérieurs)

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

11-Occupation des salles municipales - Tarification spécifique pour les associations

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUCAS. Celle-ci rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal a arrêté les nouvelles tarifications applicables pour l'occupation ponctuelle des salles municipales (cf document joint). Afin de ne pas léser l'activité des associations de la commune, il est proposé de pratiquer pour ces dernières, ainsi que pour celles extérieures à la commune, une modulation des tarifs « public » :

Périodes d'occupation	Modulation des tarifs « public » (délibération du 16/12/2009)	
	Associations de la commune	Associations extérieures
Lundi (8h) au vendredi (17h)	Gratuité	50%
Week-end (à compter du vendredi 17h)	50%	75%

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de valider cette tarification.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25
 Ayant voté pour : 25
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 A l'unanimité, la proposition est adoptée.

12-Information – M.A.P.A. 2010

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance des marchés passés en procédure adaptée.

Date	Objet	Titulaire du Marché	Montant HT	Montant TTC
15/04/2010	Maîtrise d'œuvre terrain synthétique	V2R	13.800,00	16.504,80
16/04/2010	Réfection de la couche de roulement avenue Garaialde	EUROVIA	34.395,00	41.136,42
31/05/2010	Surveillance de la qualité des eaux de baignade	VEOLIA	6.243,49	7.467,22
21/06/2010	Spectacles pyrotechniques	EUROFETES	22.575,28	27.000,00
21/06/2010	Entretien des espaces verts, élagage-abattage et entretien du terrain de football	Lot n° 1 : SANEF	12.500,00 mini 21.000,00 maxi	14.950,00 mini 25.116,00 maxi
		Lot n° 2 : ELAG CONSEIL	3.300,00 mini 8.000,00 maxi	3.946,00 mini 9.568,00 maxi
		Lot n° 3 : S.E.V.E.	3.300,00 mini 5.000,00 maxi	3.946,00 mini 5.980,00 maxi

13-Avenant au lot n°3 (mobiliers urbains, plantations) du marché de mise en lumière de l'architecture balnéaire du bord de mer – 2nde tranche

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de petits ajustements ont dû être apportés en cours de marché. La prise d'un avenant est donc nécessaire.

Le montant initial du marché correspondant au lot n° 3, attribué à la société I.S.S. Espaces Verts, était de 116.348,15 € H.T.

Après prise en compte des travaux en plus et en moins, ce montant est ramené à 115.721,71 € H.T.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoption :

Conseillers présents : 22
 Conseillers votants : 25
 Ayant voté pour : 25
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 A l'unanimité, la proposition est adoptée.

1- Loyers des deux logements de l'ancien presbytère

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé, par délibération en date du 31 mars 2010, de confier la gestion des deux logements de l'ancien presbytère à H.L.I., filiale du groupe Habitat 62/59.

Il est nécessaire maintenant d'arrêter le montant des loyers.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter le montant des loyers charges comprises à :

- pour le logement n° 1 (R.D.C.) : 433,70 €
- pour le logement n° 2 (étage) : 356,05 €

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Centre de vacances adolescents

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée a validé, lors de sa dernière réunion, les tarifs de participation des familles. Il indique qu'un financement a été sollicité auprès de la C.A.F. dans le cadre d'un « contrat colonie ».

Il précise ensuite qu'un financement peut être recherché auprès de l'Etat dans le cadre du F.I.P.D. 2010.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, baptisée « Partir pour Grandir » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de l'Etat au titre du F.I.P.D. pour un montant de 2.152 € ;
- de pratiquer une réduction de 5 € pour les fratries.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ Affaires scolaires

1- Demandes de dérogation scolaire

Exposé :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la demande de Melle. BERNARD et de M. LEURIDAN concernant la scolarité de leur fils Simon. Cette demande est pleinement justifiée dans l'intérêt de l'enfant.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Exposé :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la demande de Melle RENIER et de M. LECOINTE concernant la scolarité de leur fils Mathéo. Cette demande de dérogation est justifiée par le seul motif du lieu de résidence de la nourrice de l'enfant (hors commune).

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 24

Ayant voté contre : 1

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

➤ Animation - Vie associative

1- Protocole pour le départ en retraite des employés communaux et des enseignants

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAFRANCE. Celui-ci présente à l'Assemblée le protocole établi pour le départ en retraite des agents communaux et des enseignants.

Il précise que ce protocole ne sera mis en œuvre que pour les agents acceptant qu'une cérémonie officielle soit organisée par la Municipalité.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le protocole.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Concours de pêche - Tarif

Exposé :

Monsieur LAFRANCE informe l'Assemblée qu'il convient d'arrêter les droits d'inscription pour le concours de pêche qui se déroule chaque année.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de retenir les tarifs suivants :

- jusqu'à 12 ans : 10 €

- adultes : 15 €

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Méchoui - Tarif

Exposé :

Monsieur LAFRANCE informe l'Assemblée qu'il convient d'arrêter les droits d'inscription pour le méchoui qui se déroule chaque année.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de retenir les tarifs suivants :

- jusqu'à 12 ans : 10 €

- adultes : 20 €

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Information - Manifestation « L'Opale »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la manifestation qui se déroulera le 28 juillet prochain en bord de mer. L'expérience, initiée par la ville de CABOURG il y a quelques années, consistera en la tenue d'un dîner sur la digue, autour du thème de la mer.

5- Information - « Aux sources d'Hardelot...l'Abbé Bouly »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le détail du programme de commémoration.

➤ Culture

1- Information - Changement de date pour le spectacle Ivresse Tango

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la nouvelle date du spectacle Ivresse Tango (le 1^{er} octobre).

➤ Cadre de vie

1- Information - Opération de collecte des cartons dans la station

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une opération de collecte des cartons dans la station par attelage sera menée durant la saison estivale (5 passages).

➤ Infos du Maire

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Espérance du 18 mai 2010, composition du Conseil d'Administration et rapport d'activités 2010
- Golf des Pins, prix de la Municipalité le 14 Juillet
- Ecrivains dans la rue le 11 Juillet
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Eclair de Neufchatel-Hardelot
- Comptes-rendus des conseils d'écoles Blériot et Dolto

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Paulette JULIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 2 juillet 2010 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire
M. Jean-Pierre PONT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :

- * d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*
- * d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010